

Sopra Group

Société anonyme au capital de 11 893 486 €
Siège social : PAE Les Glaisins – FR 74940 Annecy-le-Vieux
326 820 065 RCS Annecy

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

SOPRA GROUP

2013-2014

1 Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme

13 juin 2013

2 Répartition par objectifs des titres de capital détenus au jour de la publication du présent descriptif

Sur les 12 287 actions auto-détenues au 12 juin 2013, la totalité est affectée, au titre du programme de rachat, à l'objectif de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Sopra Group dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

3 Objectif du programme de rachat et utilisation des actions rachetées

L'objectif du programme est de permettre :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions destinés aux salariés ou aux dirigeants du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées et de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de fusion, de scission, d'apport et, le cas échéant, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la Société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital et nombre maximal de titres pouvant être acquis

10% du capital de la Société au 13 juin 2013, soit 1 189 348 actions. Compte tenu des 12 287 actions détenues, le pourcentage du capital actuel et le nombre d'actions pouvant être acquis seraient respectivement de 9,90 % et de 1 177 061 actions.

Prix maximum d'achat des titres : 100 €

4 Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'Assemblée Générale soit jusqu'au 12 décembre 2014.

5 Bilan du précédent programme de rachat

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société Sopra Group réunie le 19 juin 2012 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 18 décembre 2013.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013

- ♦ Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 mai 2012 : 0,13 %
- ♦ Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- ♦ Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mai 2013 : 10 004
- ♦ Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2013 : 566 039,48 €
- ♦ Valeur de marché du portefeuille au 31 mai 2013 (cours 57,03 € par action): 570 528,12 €

opérations réalisées du 1er juin 2012 au 31 mai 2013	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de l'information	
	Achats	Ventes / Transferts	à l'achat	à la vente
Nombre de titres (achats/ventes en fonction des conditions de marché)	104 383	110 267	-	-
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	48,65	47,82	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montant en Euros	5 078 387	5 272 720	-	-

Aucune action acquise par Sopra Group au titre de ce programme de rachat d'actions propres n'a été annulée au cours des vingt-quatre derniers mois.

Sopra Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Paris, le 13 juin 2013